

PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIAL CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 4 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 18h00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de réunion au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Fatima SELAM, Vice-Présidente du CIAS.

Membres présents : 12

AZAM Martine, BLANQUET Marguerite, BLAVIER Yveline, BONFANTI Djamila, COURVEILLE Martine, LEYMARIE Muriel, ORRIT Didier, PLO Pascal, REDO Aline, SELAM Fatima, SOURDIN Anne, VIDAL Suzette.

Membres excusés: 7

DURAND Rosette, **MILESI** Marie, **PUEYO** Patricia, **ROMIGUIER** Valérie, **SOMEN** Didier, **TIREFORT** Jean-Michel, **TOUZANI** Rachid.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10					
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	0		
Membres présents	12	Voix délibératives	12		

Secrétaire de séance : SOURDIN Anne

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 8 février 2023
- DOB préalable à la préparation du budget prévisionnel 2023
- 3) Approbation du projet de l'action « Accompagnement vers et dans l'Emploi des personnes en situation d'exclusion socioprofessionnelle sur le territoire du Carmausin-Ségala » (AVDE) pour 2022 et 2023
- 4) Approbation du projet de l'action « Atelier Chantier d'insertion du Carmausin-Ségala » pour 2022 et 2023
- 5) Approbation du projet de l'action « Plateforme d'Accompagnement vers l'Emploi (PAE) » pour 2022 et 2023
- 6) Informations et questions diverses.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 FEVRIER 2023

La Vice-Présidente rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 8 février 2023 et propose à l'assemblée de passer à leur adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du 8 février 2023.

2- PREPARATION DU BUDGET 2023 DU CIAS – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La Vice-Présidente présente le budget primitif 2023 du CIAS.

La Vice-Présidente présente le rapport d'orientations budgétaires et invite les membres du conseil d'administration à débattre les orientations et à exprimer leurs propositions pour le budget 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTESTE de la tenue du débat d'orientation budgétaires pour 2023.

3- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DU CARMAUSIN-SEGALA » (AVDE) POUR 2022 ET 2023

Le dispositif permet :

- La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés visant à soutenir un projet professionnel réaliste et réalisable au regard des compétences et capacités des personnes,
- La mise en place des étapes nécessaires leur permettant de lever leurs freins socioprofessionnels,
- Le maintien d'un accompagnement lors de reprises d'activités, qu'elles soient en CDI, en CDD ou en intérim, de manière à sécuriser le retour à l'emploi et les démarches sociales et professionnelles qui y sont associées.

Cette mission peut être cofinancée par le Programme FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences, dans le cadre de l'appel à projets du Département.

Plan de financement 2022 et 2023 de l'action « Accompagnement vers et dans l'Emploi des personnes en situation d'exclusion socioprofessionnelle sur le territoire du Carmausin-Ségala » (AVDE)

La Vice-Présidente présente le plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2022 et 2023 :

Туре		Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		Total	
Total des dépenses dont	^	56 570,18 €	100,00 %	48 609,12 €	100,00 %	105 179,30 €	100,00 %
Dépenses directes		40 407,27 €	71,43 %	34720,80 €	71,43 %	75128,07 €	71,43 %
Coûts restants		16162,91 €	28,57 %	13 888,32 €	28,57 %	30 051,23 €	28,57 %
Total des ressources dont	^	56 570,18 €	100,00 %	48 609,12 €	100,00 %	105 179,30 €	100,00 %
Financement européen sollicité		31 570,18 €	55,81 %	23 609,12 €	48,57 %	55 179,30 €	52,46 %
Financements publics		25 000,00 €	44,19 %	25 000,00 €	51,43 %	50 000,00 €	47,54 %

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le plan de financement du dispositif pour l'année 2022 et pour l'année 2023,
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de l'Europe,
- SIGNE tous les documents afférents à la présente action.

4- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « ATELIER CHANTIER D'INSERTION DU CARMAUSIN-SEGALA » POUR 2022 ET 2023

Le dispositif permet de conjuguer :

- La mise ou la remise en situation d'emploi, dans le cadre d'activités axées sur la valorisation du patrimoine bâti et sur l'entretien des espaces verts définis avec la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et les communes qui la constituent,
- Un accompagnement socio-professionnel individualisé des bénéficiaires dans la construction d'un projet professionnel viable et cohérent au regard du marché de l'emploi,
- Une acquisition de savoir-faire et de savoir-être nécessaires sur le marché du travail,
- Une reprise de confiance en soi par le biais d'une expérience professionnelle valorisante, constructive et basé sur un travail en équipe,
- La levée de freins socioprofessionnels empêchant le retour à l'emploi de manière pérenne (manque de qualification, absence de mobilité, problèmes financiers, difficulté d'articulation des temps de vie, problématiques linguistiques, problématiques de garde etc.).

Cette mission peut être cofinancée par le Programme FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences, dans le cadre de l'appel à projets du Département.

Plan de financement 2022 et 2023 de l'action « Atelier Chantier d'insertion du Carmausin-Ségala »

Le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2022 et 2023 :

Туре		Année 1 - 2022	Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		
otal des dépenses dont	*	137 617,13 €	100,00 %	143 183,83 €	100,00 %	280 800,96 €	100,00 %
Dépenses directes		119 667,07 €	86,96 %	124 507,68 €	86,96 %	244 174,75 €	86,96 %
Dépenses indirectes		17 950,06 €	13,04 %	18 676,15 €	13,04 %	36 626,21 €	13,04 %
otal des ressources dont	*	137 617,13 €	100,00 %	143 183,83 €	100,00 %	280 800,96 €	100,00 %
Financement européen sollicité		81 310,38 €	59,08 %	85 487,83 €	59,70 %	166 798,21 €	59,40 9
Financements publics nationaux		41544,00 €	30,19 %	42 696,00 €	29,82 %	84 240,00 €	30,00 9
Autofinancement		14 762,75 €	10,73 %	15 000,00 €	10,48 %	29 762,75 €	10,60

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le plan de financement du dispositif pour l'année 2022 et pour l'année 2023,
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de l'Europe,
- SIGNE tous les documents afférents à la présente action.

5- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI (PAE) » POUR 2022 ET 2023

Le dispositif permet :

- d'avoir la capacité langagière nécessaire pour mieux comprendre et être mieux compris,
- d'améliorer sa situation par rapport à la mobilité (obtention du code, résolution de problématiques financières et administratives, location de deux roues et d'un véhicule, accompagnement pour solutionner la privation provisoire de mobilité),
- d'améliorer son autonomie sociale et professionnelle.

Cette mission peut être cofinancée par le Programme FSE + Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences, dans le cadre de l'appel à projets du Département.

Plan de financement 2022 et 2023 de l'action « Plateforme d'Accompagnement vers l'Emploi (PAE) »

Le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2022 et 2023 :

Туре		Année 1 - 2022		Année 2 - 2023		Total	
Total des dépenses dont	•	54 348,52 €	100,00 %	62 498,69 €	190,00 %	116 847,21 €	100,00 %
Dépenses directes		38 820,37 €	71,43 %	44 641,92 €	71,43 %	83 462,29 €	71,43 %
Coûts restants		15 528,15 €	28,57 %	17 856,77 €	28,57 %	33 384,92 €	28,57 %
Total des ressources	•	54 348,52 €	100,00 %	62 498,69 €	100,00 %	116 847,21 €	100,00 %
Financement européen sollicité		30 470,52 €	56,07 %	37 398,69 €	59,84 %	67 869,21 €	58,08 %
Financements publics		23 878,00 €	43,93 %	25100,00 €	40,16 %	48 978,00 €	41,92 %

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le plan de financement du dispositif pour l'année 2022 et pour l'année 2023,
- AUTORISE le Président à solliciter les financements auprès de l'Europe,
- SIGNE tous les documents afférents à la présente action.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, Monsieur le Président clôt la séance.

Fin du Conseil d'Administration.

Le Président, Didier SOMEN La secrétaire de séance Anne SOURDIN

itre Intercommu Naction sociale